



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

LIMITATIONS DES PRÉLÈVEMENTS POUR L'IRRIGATION

Pau, le 16 juillet 2020

L'absence de pluies significatives depuis la mi-juin sur l'ensemble du département et la montée en puissance des prélèvements d'eau à venir pour l'irrigation conduisent à des valeurs de débit faibles pour certains cours d'eau.

Les restrictions suivantes viennent d'être prescrites par arrêté préfectoral avec effet à compter du vendredi 17 juillet 2020 à 18 h 00 :

Ousse-des-Bois seuil n° 1 – 2 pompes en fonctionnement simultané

Vous retrouverez les informations sur les restrictions en vigueur sur le site dédié [Propluvia](#)

* [Limitation des prélèvements pour l'irrigation : explications](#)

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex